Envoyé en préfecture le 21/05/2021
Reçu en préfecture le 21/05/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210520-D2021_62-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 20 mai 2021)**

Date de convocation : 3 mai 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 20 mai 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, CASSOU, BARRAQUE, MOULAT, et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE, SANZ et GARROCQ.

Présents suppléants : M. TEXIER et ESTURONNE

Absents ou excusés : M. AUSSANT, Mme LAHOURATATE, M. ESQUER, M. DESSEIN, M. CARREY, Mme BLANCHET, M. GABASTON, Mme TOULOU

Pouvoirs : M. AUSSANT à M. MARTIN
M. DESSEIN à M. REGNIER
M. GABASTON à M. CASAUBON
Mme LAHOURATATE à Mme MOURTEROT
Mme BLANCHET à Mme CASSOU

Secrétaire de séance : M. SASSOUBRE

OBJET : SOCIAL – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 64 PRESENCE MEDICALE

RAPPORTEUR : Jean-Pierre GARROCQ, Vice-Président

En 2018, un Schéma départemental de l'accessibilité des services au public (SDAASP) a été adopté pour une mise en œuvre sur 6 ans. La thématique prioritaire « Santé et accès aux soins sur les territoires » est aujourd'hui copilotée par le Département et l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine.

La démarche appelée « Présence médicale 64 » est le résultat d'une action conjointe du CD64 et de la délégation territoriale de l'ARS. Cette démarche repose sur une méthode qui a été expérimentée sur Garlin et Lembeye, pour être ensuite déployée sur d'autres secteurs.

Ce dispositif sera complémentaire aux interventions qui pourront être mises en place dans le cadre du Contrat local de santé Haut Béarn Vallée d'Ossau sur cette thématique.

Les objectifs du dispositif « Présence médicale 64 » sont de coordonner les acteurs du territoire et de la santé afin de créer des conditions pour favoriser, notamment, l'implantation de médecins généralistes sur la Vallée d'Ossau et de travailler sur de la prospective dans le but d'anticiper les futurs départs de professionnels de santé.

Le dispositif sera mobilisé sur les axes favorisant l'aménagement et l'attractivité du territoire (cadre de vie) et l'optimisation des conditions d'exercices des professionnels de santé.

Les modalités de mise en œuvre prévues sont :

- La réalisation d'un diagnostic de territoire : implantation et âge des professionnels de santé (infirmiers, pharmaciens, kinés, dentistes, ...), implantation et âge des maîtres de stage, lieux d'exercices et démographie des médecins généralistes, réalisation d'un atlas cartographique de répartition de la patientèle par commune.

-

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
Reçu en préfecture le 21/05/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210520-D2021_62-DE

- La réalisation d'un diagnostic partagé territorial, médico-social et de l'offre de soins dans le territoire et les secteurs environnants : synthèse des données, rencontres des professionnels de santé et des acteurs afin de recenser les attentes, besoins et possibilité d'installations, définition du nombre de médecins généralistes nécessaires à la bonne couverture médicale du territoire, mise en œuvre collective des solutions validées. .

Le pilotage de la démarche s'appuie en premier lieu sur les besoins et les attentes des médecins généralistes qui demeurent les principaux acteurs du système de soins de proximité.
Un comité de pilotage sera constitué et composé de médecins généralistes, de l'Agence régionale de santé, du Département, de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et des conseillers départementaux du secteur.
Les travaux du Contrat local de santé seront naturellement pris en compte. L'ensemble des acteurs mettra en œuvre ses compétences et ses moyens pour mener la démarche.

Il est donc proposé d'approuver une convention de partenariat 2021 - 2023 entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, formalisant les objectifs, les axes et les modalités de mise en œuvre de cette démarche.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;

- APPROUVE la convention de partenariat dans le cadre du dispositif Présence médicale dans le territoire de la Vallée d'Ossau, ci-jointe ;

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention ;

- DESIGNE comme membres du groupe de pilotage, les élus communautaires suivants :

-> Jean-Paul CASAUBON, Président

-> Jean-Pierre GARROCQ, Vice-président

Le Président

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON